



## **Objet : Pour une réouverture adaptée des refuges de montagne en période de crise sanitaire**

La montagne française est maillée d'un réseau de plus de 300 refuges dans tous les massifs. Ces refuges sont situés en sites isolés : très majoritairement non accessibles par la route, ils sont ravitaillés par hélicoptère et/ou portage à dos d'homme, alimentés en énergies renouvelables de manière limitée, et ils disposent d'une connexion internet à faible débit (satellite).

Ces « refuges » le sont au sens propre : ils offrent en tout premier service l'asile aux pratiquants, en leur assurant une mise en sécurité, 365 jours par an, conformément à leur mission d'intérêt général.

Ils développent une offre d'accueil indispensable au déploiement d'activités touristiques éco responsables au plus près de la nature. Que ce soit au printemps pour le ski de randonnée ou en été pour la randonnée, l'alpinisme, l'escalade et le VTT, leur accueil permet de répondre aux exigences modernes et aux besoins des amateurs et des professionnels de la montagne. Au-delà de l'hébergement et de la restauration, leur rôle dans la sécurité des pratiquants de la montagne est essentiel (suivi des personnes dans leur itinérance, réseau de sécurité entre gardiens pour s'assurer de la bonne arrivée à destination des pratiquants, conseils météo et itinéraire). Ils permettent l'éducation des publics et leur sensibilisation à la montagne et à l'environnement. L'accueil est assuré par des gardiens, sous contrat (certains avec délégation ou concession de service public) avec les propriétaires des bâtiments (privés, communaux, Parcs nationaux de la Vanoise, des Pyrénées et du Mercantour, STD et FFCAM pour le reste et la majorité d'entre eux). Tout ceci fait de nos refuges des éléments essentiels pour l'équilibre socio-économiques de nos territoires.

La pratique de la montagne n'est pas dénuée de risques. Il existe des moyens de les réduire (sans jamais les supprimer) grâce à la formation et à une culture du risque calculé et assumé qui existe en montagne et chez certains pratiquants. Celles-ci sont développées par un investissement fort des associations, en particulier dans la prévention et la préparation des pratiquants à la confrontation au risque. Le pratiquant est dans ce contexte au cœur du dispositif, dans un objectif de responsabilisation, tant individuelle que collective, basée sur la solidarité face au risque.

Nous sommes, en tant que propriétaires et acteurs de la montagne, très attachés à ces valeurs : celles de la force du groupe, de la mise en responsabilité propre du pratiquant, de la confiance en l'autre, sans lesquelles aucune activité en montagne ne pourrait exister, et enfin, celles de l'accueil et de la mise en sécurité des pratiquants. Cette question de la responsabilité du pratiquant sera essentielle dans un contexte de déconfinement et de risques sanitaires, en plus des questions habituelles de sécurité en montagne.

C'est donc dans le respect de ces valeurs, attachés à l'équilibre socio-économique de nos vallées et conscients des enjeux sécuritaires et sanitaires actuels, que nous, propriétaires, souhaitons proposer un plan de retour à l'activité pour notre réseau de refuges, en coordination étroite et en complément des propositions transmises par le syndicat national de gardiens, que nous soutenons.

A ce titre, nous avons étudié plusieurs scénarios en fonction des éléments de cadrage nationaux qui pourraient être définis. Nous privilégions la mise en place du scénario 1 dans tous les refuges où cela est possible. Nous recommandons quoi qu'il en soit que la décision finale d'ouverture puisse être prise au cas par cas par le Préfet départemental en lien avec les maires.

Nous sommes à la disposition de tous les acteurs de la montagne, de tous les élus locaux et nationaux, des parlementaires et des autorités publiques afin d'avancer ensemble sur la préparation de cet été 2020 et sur la reprise progressive et responsable des activités de montagne. Elles seront nécessaires à tous pour retrouver le contact avec la nature, le sens des choses, des valeurs et une nécessaire évasion sûre et proche.

### Nicolas RAYNAUD

Président de la Fédération française des clubs alpins et de montagne



### Eva ALIACAR

Directrice du Parc national de la Vanoise



### Marc TISSEIRE

Directeur du Parc national des Pyrénées



### Dominique REBREYEND

Président de la Société des touristes du Dauphiné



### Olivier GREBER

Président de la Compagnie des guides de Chamonix



### Laurent SCHEYER

Directeur (par intérim) du Parc national du Mercantour



## Scénarios et mesures globales

Dans tous les scénarios les mesures de distanciation physique s'appliquent ainsi que le lavage systématique des mains, l'utilisation du gel hydroalcoolique et le port du masque lors de tous les déplacements dans le bâtiment et à l'extérieur si la distanciation physique est impossible et systématiquement pour les personnels (gardiens aides gardien).

Chaque refuge est spécifique, il faudra s'adapter au cas par cas afin de mettre en place les installations et le fonctionnement les plus pertinents et efficaces. Dans tous les cas :

- Une bonne gestion des déplacements à l'intérieur des bâtiments est nécessaire, entre les groupes, le personnel.
- Un aménagement spatial et temporel de l'organisation des repas pour éviter les points d'accumulation de personnes.
- Un nettoyage rigoureux, conforme aux recommandations nationales, de tous les espaces sera effectué ainsi qu'un éventuel renforcement des VMC quand elles existent et si cela est possible.
- Des formations des personnels gardiens et des bénévoles ainsi que des informations à tous sont nécessaires. Une communication large en amont et un affichage dans plusieurs langues seront mis en place. Les sites Internet des refuges seront mis à jour ainsi que ceux des propriétaires.
- Les registres de réservation et de présence permettront un traçage des usagers dans la limite du respect des droits individuels.
- Un espace dédié et isolé doit être prévu pour les personnes présentant des symptômes covid avant leur évacuation organisée dans les plus brefs délais.
- Une évaluation et un retour d'expérience doivent permettre d'adapter chaque dispositif en temps réel afin d'améliorer toutes les situations : les « bonnes idées » doivent servir à tous.

Par ailleurs il conviendra de responsabiliser tous les usagers et pratiquants sur les mesures et bons comportements à adopter, à commencer par la prévention en cas de symptômes suspects. Le risque zéro n'existe pas, chacun fait partie du dispositif de protection sanitaire, en pleine responsabilité, pour lui et pour les autres. Tout pratiquant devra prendre en charge son équipement de protection sanitaire : gel hydroalcoolique, masque ...Même si du matériel sera prévu sur place : cela semble incontournable pour responsabiliser les pratiquants. Ils seront prévenus de ces nécessités dès la réservation et via les sites Internet et réseaux sociaux (*dans les langues les plus courantes*).

Des informations claires sur tous les supports à notre disposition (Sites internet des refuges, réseaux sociaux, presse...) seront diffusées sur la réalité des refuges, l'état des mesures sanitaires prises.

scénario	principes	mesures spéciales	avantages	inconvénients
1	Refuge ouvert et exploité avec des mesures sanitaires strictes et une capacité adaptée à chaque situation Possibilité de bivouac, tolérance pour le camping pour l'hébergement des aides gardiens ( <i>dérogation ponctuelle à demander pour les espaces protégés</i> ).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services espacés pour les repas (<i>possibles à l'extérieur</i>)</li> <li>- Décalage des heures de lever</li> <li>- Suppression des oreillers, usage d'un duvet individuel fortement privilégié, usage d'un drap jetable possible</li> <li>- Séparation adaptée et partielle de certaines couchettes avec des panneaux par exemple (<i>par sauf pour les couples ou familles</i>)</li> <li>- Si possible installation provisoire et dérogatoire de toilettes à l'extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la sécurité pour tous en montagne</li> <li>- Adaptation souple</li> <li>- Service important rendu à tous pratiquants et professionnels de la montagne</li> <li>- Maintien de l'activité économique des territoires</li> <li>- Maintien de l'activité économique pour les gardiens et les propriétaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût des mesures et installations spéciales</li> <li>- Problème de traçage si nombre élevé de contacts avec une personne infectée</li> </ul>
2	Refuge ouvert et exploité avec des mesures sanitaires strictes et une réduction de capacité uniforme pour tous Possibilité de bivouac, tolérance pour le camping pour l'hébergement des aides gardiens ( <i>dérogation ponctuelle à demander pour les espaces protégés</i> ).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services espacés pour les repas (<i>possibles à l'extérieur</i>)</li> <li>- Décalage des heures de lever</li> <li>- Suppression des oreillers, usage d'un duvet individuel fortement privilégié, usage d'un drap jetable possible, disponible à l'achat</li> <li>- Séparation adaptée et partielle de certaines couchettes avec des panneaux par exemple (<i>sauf pour les couples ou familles</i>)</li> <li>- Si possible installation provisoire et dérogatoire de toilettes à l'extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la sécurité pour tous en montagne</li> <li>- Service limité pour les pratiquants et les professionnels de la montagne</li> <li>- Maintien partiel de l'activité économique des territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inadaptation aux spécificités de chaque refuge</li> <li>- Offre réduite pour les pratiquants, les professionnels de la montagne</li> <li>- Difficulté à gérer et à maîtriser la fréquentation</li> <li>- Situation économique défavorable pour les gardiens qui ont besoin d'équipes renforcées et pour les propriétaires</li> <li>- Coût des mesures et installations spéciales</li> <li>- Problème de traçage si nombre élevé de contacts avec une personne infectée</li> </ul>
3	Hébergement fermé, présence gardien pour assurer un service de restauration à emporter et bivouac obligatoire ( <i>dérogation ponctuelle à demander pour les espaces protégés</i> ).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si possible installation provisoire et dérogatoire de toilettes à l'extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la sécurité pour tous en montagne</li> <li>- Service très limité pour les pratiquants et les professionnels de la montagne</li> <li>- Maintien partiel de l'activité économique des territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque sanitaire lié au bivouac</li> <li>- Risque environnemental du fait des impacts du bivouac/camping sauvage</li> <li>- Problème de traçage si nombre élevé de contacts avec une personne infectée</li> <li>- Problème de surcharge (matériel bivouac) pour les pratiquants et les professionnels</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de l'activité économique des professionnels et des territoires</li> <li>- Situation économique défavorable pour les gardiens et les propriétaires</li> </ul>
4	<p>Refuge en mode non gardé dit « <i>refuge d'hiver</i> » donc sans service d'accueil de conseil de gestion des flux ni de restauration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression des couvertures couettes oreillers et utilisation obligatoire d'un duvet individuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la sécurité pour tous en montagne</li> <li>- Service très faible pour les pratiquants et les professionnels de la montagne</li> <li>- Maintien faible de l'activité économique des territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque sanitaire car sureffectif probable avec espaces réduits sans gestion des flux ni eau chaude ni douche</li> <li>- Risque très fort de dégradation</li> <li>- Besoin de surveillance PGHM CRS</li> <li>- Coût des installations complémentaires des réparations et remises en état</li> <li>- Problème de traçage si nombre élevé de contacts avec une personne infectée</li> <li>- Baisse de l'activité économique des professionnels et des territoires</li> <li>- Situation économique totalement défavorable pour les gardiens et les propriétaires</li> </ul>
5	<p>Fermeture totale du refuge Aucun accès au bâtiment Aucun service bivouac total</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des systèmes de verrouillage des portes et volets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun risque sanitaire à l'intérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de sécurité pour tous en montagne</li> <li>- Risque de dégradation très fort</li> <li>- Besoin de surveillance PGHM CRS</li> <li>- Risque sanitaire si bivouac sauvage à proximité</li> <li>- Handicap pour les pratiquants et professionnels pour les activités</li> <li>- Problème de traçage si nombre élevé de contacts avec une personne infectée</li> <li>- Situation économique totalement défavorable pour les gardiens et les propriétaires</li> <li>- Impacts environnementaux forts et non respects des espaces protégés</li> <li>- Coût des installations et réparations</li> </ul>